

# Quand DIP rime avec actualité

Actualité



Véronique Marie, *rédacteur en chef*

Catherine Larée, *rédacteur en chef adjoint*

**L**e droit international privé fait partie du quotidien de la pratique notariale. Et, qu'on soit allergique, hermétique, ou - plus rarement - fanatique, mieux vaut partir outillé ! Tel est l'objet de ce numéro de votre *Semaine juridique* conçu comme une boîte à outils pour le praticien.

La revue accueille les **travaux du Centre notarial de droit européen du 29 mars** dernier consacrés à « L'union conjugale en Europe, quelle place pour la volonté ? ». Tous les intervenants ont eu à cœur d'en explorer les mécanismes, attirant l'attention sur les difficultés à éviter : avec le rôle stratégique du notaire, par Denis-Pierre Simon ; comment s'y retrouver en DIP et en droit communautaire, avec Stéphane Berre ; la reconnaissance des mariages célébrés à l'étranger, par Christine Bidaud-Garon ; l'efficacité des partenariats enregistrés à l'étranger, par Alain Devers ; les unions entre personnes de même sexe, par Mariel Revillard ; la place de la volonté dans l'établissement des conventions matrimoniales, par Marjorie Devisme ; la loi applicable au divorce, par Richard Crône ; le nouveau règlement européen sur les succes-

sions, par Pascal Chassaing ; le pacte successoral, instrument au service du couple, par Michael Becker.

Puis, actualité oblige, Edmond Jacoby expose le régime du **certificat successoral européen**, institué par le règlement du 7 juin 2012. Bonne nouvelle : les notaires français disposent de trois ans à compter de son entrée en vigueur pour se familiariser avec ce nouvel instrument...

Actualité encore, une belle équipe met à plat les **aspects théoriques et pratiques du règlement Rome III** - relatif à la loi applicable au **divorce** - qui entre en vigueur le 21 juin 2012. Le professeur Paul Lagarde explique le « bon usage » de ces nouvelles dispositions ; Éric Fongaro recense la pluralité de règles de conflit de lois, et en propose le traitement : la quête d'unité de la loi applicable aux causes et aux conséquences patrimoniales du divorce ; ensuite, faisant acte créateur, Jean-François Sagaut propose des bases de **formules**, tant pour le contrat de mariage, et le changement de régime matrimonial, que pour la désignation de la loi applicable au sein d'un acte dédié.

Enfin, actualité toujours, Hélène Péroz commente l'arrêt de la Cour de cassation du 12 avril 2012 qui statue, pour la première fois, sur le **changement automatique de loi applicable au régime matrimonial**, dans le cadre de la convention de La Haye du 14 mars 1978.

Dans ces registres nouveaux et complexes, ces contributions font œuvre de pédagogie. Comme de solides outils pour le bon artisan, formons le vœu qu'elles accompagnent le notaire dans sa mission de conseil et de rédacteur d'acte « sur mesure ».